



## INTEMPÉRIES

---

Les tempêtes hivernales affectent chaque année les établissements scolaires. Notre défi, prendre la meilleure décision possible, compte tenu des circonstances et des informations disponibles, et ce, pour la plus grande sécurité des élèves.

### Processus pour la prise de décision

- L'évaluation de la situation débute à 5 h le matin.
- Une personne vérifie la progression des conditions climatiques en consultant les sites d'Environnement Canada et Météo Média.
- Des transporteurs sont contactés afin de vérifier la qualité des routes de leur secteur respectif.
- Le ministère des Transports est également consulté pour connaître les conditions routières.
- La situation est suivie étroitement par l'équipe du service du transport.
- La décision de fermer les écoles ou de suspendre les cours se prend avant 6 h 30 le matin.
- Dans un cas de fermeture, la personne responsable au service des communications avise immédiatement les médias radiophoniques et télévisuels afin qu'ils rendent publique la décision. Celle-ci est également affichée sur le site Internet au [www.cssestuaire.gouv.qc.ca](http://www.cssestuaire.gouv.qc.ca).
- La décision de suspendre les cours ou de fermer un ou des établissements en raison d'intempéries ou d'événements de force majeure s'appuie sur des considérations relatives à la **sécurité des élèves**.
- Dans le cas où les écoles demeurent ouvertes et que le parent juge la situation non sécuritaire pour son enfant, il peut le garder à la maison.